

SUR LA RÉFORME DE LA RECHERCHE ET DES UNIVERSITÉS

Texte remis à Madame le Ministre Valérie PÉCRESSE

le 10 février 2009 à l'Académie des sciences par Odile Macchi

1. Évaluation des enseignants chercheurs

Il y a longtemps que les chercheurs et enseignants chercheurs non seulement acceptent d'être évalués, mais le souhaitent : seul un processus d'évaluation bien mené leur permet de faire reconnaître leurs mérites et de mettre à la bonne place ceux qui peuvent faire de la bonne recherche et bien encadrer les jeunes chercheurs. Il y a donc un consensus général sur l'importance du processus d'évaluation dans les recrutements et les promotions. L'Académie est engagée dans la poursuite de cette réflexion.

Au niveau international, tous sont évalués par leurs pairs en soumettant leurs publications.

Au niveau national, les instances (CNU, CoNRS, AERES, etc.) fonctionnent plus ou moins bien selon les disciplines. Mais elles sont perfectibles sur la base du principe fondamental de l'évaluation par des pairs à la compétence indiscutable. Pour s'affranchir des groupes de pression une proportion judicieuse d'évaluateurs doit provenir de laboratoires étrangers.

Au niveau local, un président d'université a rarement la capacité d'évaluer l'aspect recherche du travail de ses enseignants. Dans le domaine de l'évaluation, la réforme lui confie un pouvoir excessif. Par ailleurs l'évaluation des enseignants-chercheurs pourrait aussi tenir compte de l'avis des étudiants, comme cela a lieu dans les grandes écoles et aux USA.

On doit pouvoir trouver un juste milieu entre évaluation locale universitaire et nationale.

2. Respect des chercheurs

Il est certes nécessaire de faire évoluer les structures de la recherche en France. Mais les chercheurs et enseignants-chercheurs sont choqués par des jugements à l'emporte-pièce qui répandent dans le grand public des éléments inexacts, ainsi que par l'absence répétée d'écoute de leurs propositions. Ceci ne peut que radicaliser l'opposition de la communauté scientifique, décourager les personnes actuellement en place et dévouées à leurs tâches et, ce qui est plus grave encore, dissuader les générations futures de se consacrer à la connaissance, la découverte et la transmission du savoir. Qu'en sus de la dévalorisation financière, ces carrières soient ouvertement dévalorisées socialement est une défaite de l'intelligence.

3. Réforme du CNRS : agence de moyens ?

Le CNRS est victime de préjugés. Car son label est reconnu dans le monde entier, de sorte qu'il attire beaucoup de chercheurs réputés. Il envoie ses meilleurs chercheurs à l'étranger et il les récupère ensuite dans ses labos de qualité : il pratique l'anti-fuite des cerveaux.

Entre les laboratoires universitaires son label constitue un motif d'émulation très sévère.

Sa double casquette d'opérateur et d'agence de moyens est indispensable au CNRS. Le cas des grands instruments et des plateformes montre bien que c'est là une nécessité. Quel sens peut avoir la réduction du CNRS à une agence de moyens alors même que l'ANR a été créée pour cela, il y a trois ans ?

La complémentarité actuelle entre le CNRS et l'ANR, avec ses 30% -au minimum- de programmes blancs est une bonne chose pour aider au démarrage des jeunes talents.

4. Interdisciplinarité et mixité

Les sciences s'interpénètrent toutes plus ou moins, et la pratique de l'interdisciplinarité est aujourd'hui internationalement reconnue comme primordiale pour l'excellence. C'est pourquoi il faut veiller à ce que la segmentation géographique de la recherche en groupes locaux ne crée pas des cloisonnements. Ils seraient d'autant plus préjudiciables que les attributions de compétences seraient faites sur des critères non scientifiques.

Les nouveaux Instituts du CNRS devraient être armés pour éviter une excessive bureaucratie, mais doivent aussi rester vigilants pour éviter un cloisonnement thématique entre les Instituts. De même la répartition épistémologique des disciplines en groupes disjoints doit éviter le dogmatisme.

Il a été mentionné plus haut que la mixité université/ CNRS est un facteur d'excellence. Comme une bonne recherche nécessite une bonne administration de la recherche, si la règle du "qui héberge gère" est appliquée brutalement, on verra la mort de très bonnes UMR abandonnées à la fois par le CNRS et par leur université. Cette mixité doit donc être conservée voire renforcée. La mise en place de l'ANR, de l'AERES, des Campus, des pôles de compétitivité, des Carnots, etc. devrait permettre de recenser les sites et laboratoires d'excellence, mais il faut laisser du temps au temps.

5. Recherche à risque et recherche valorisable

Il existe une interaction féconde entre recherche fondamentale et recherche valorisée. Dans ce domaine, la tradition française a du retard à rattraper. Or, sans évoquer de récents prix Nobel français, l'histoire du CNRS montre assez que ces deux types de recherche ne sont pas exclusives.

Le démantèlement du CNRS en tout ou partie présenterait un risque majeur que les instances qui le remplaceront favorisent beaucoup la recherche valorisable, au désavantage de la recherche fondamentale et à risque. Un CNRS affaibli serait plus facilement soumis aux actions volontaristes d'autres institutions moins engagées sur le front de la connaissance pure.

6. Recherche et innovation industrielles

Afin que l'industrie française prenne une part accrue à l'effort national de recherche et d'innovation, le crédit impôt recherche a été substantiellement augmenté. Cependant son affectation aux grosses entreprises est devenue une opération anti-délocalisation, tandis que les PME et les start-up ne sont pas assez soutenues par des banques trop frileuses et ne bénéficient pas assez de ce crédit. Ceci est un grave handicap pour la capacité française d'innovation.

Odile MACCHI, Membre du Comité Restreint de l'Académie des sciences